

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date d'affichage : 09/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIERE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlene, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, RENAUT Patrice, HERVIEU Jacques

Absents excusés : MORELLE Amélie (donne pouvoir à DUJARDIN Sophie)

Absents : GODET Emmanuelle

Présents : 21 **Pouvoirs :** 1 **Votants :**

La séance a été ouverte à 20h15.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

CCAS de la commune de Val d'Arry : fixation du nombre de sièges et élection des membres issus du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration
Délibération 2026-03-31-04

Vu les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.2242-4 du CGCT ;

Vu les articles R123-8 et R123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R123-7 et R123-15 du Code l'action sociale et des familles ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend, en nombre égal :

- Des membres élus en son sein par le conseil municipal
- Des membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Considérant que le nombre de siège peut être de minimum 4 conseillers municipaux et 4 membres nommés et maximum 8 conseillers municipaux et 8 membres nommés.

Considérant la proposition de monsieur le Maire de fixer à 12 le nombre de sièges (6 membres nommés)

Considérant que M. le Maire propose la nomination par arrêté des administrés suivants :

- Mme Muriel SAVIGNON
- Mme Béatrice MALBEC
- Mme Elise MARTIN
- M. Julien ROBE
- Mme Sandrine MERTEN
- Mme Christiane LEFEBVRE

Considérant que Monsieur le Maire, président du CCAS, lance un appel à candidatures,

Considérant la candidature de la liste ci-dessous :

- ✓ Mme Sophie DUJARDIN
- ✓ Mme Nadège JEANNE
- ✓ Mme Karine PERIER
- ✓ M. François BISSON
- ✓ Mme Carole VERRY
- ✓ M. Marc-Antoine LEMIERE

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 22
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 21
- ✓ Majorité absolue : 11

Sont élus membres du CCAS :

- ✓ Mme Sophie DUJARDIN
- ✓ Mme Nadège JEANNE
- ✓ Mme Karine PERIER
- ✓ M. François BISSON
- ✓ Mme Carole VERRY
- ✓ M. Marc-Antoine LEMIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 12 ;
- **ÉLIT** les membres du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS ;
- **PREND ACTE** de la nomination des membres extérieurs par arrêté du Maire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire le
09/04/2026
Le Maire, DESGUÉE Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUÉE Jérémie

